

CONSEIL MUNICIPAL

DU 29.01.2019

ETAIENT PRESENTS : MM Danos Guy, Bertrand Philippe, Granjon Marc, Saint-Laurans Emmanuel, Mmes Darnise Laurence, Fleurigeon-Langlois Marie-Hélène, Boulp Régine, Coujou Ludivine

EXCUSES : M. Gabas Bernard (pouvoir à M. Bertrand Philippe), Mme Saintignan Dominique (pouvoir à Guy DANOS),

ABSENTS : MM Viguié Jean-Marc, Cazenave Daniel, Chialva Jérôme, Mme Samouillan Nicole

Présidence : LOSEGO Jean-Michel

Secrétaire de séance : Mme DARNISE Laurence

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 19 décembre 2018 est adopté.

DOMAINE DEVELOPPEMENT

Présentation du contrat cadre bourg-centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2019/2021

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un dossier de pré-candidature a été déposé auprès de la Région et a reçu un avis favorable. Il y aurait lieu maintenant de présenter notre candidature pour validation le 19/04/2019.

Le contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de la Haute Garonne, la Commune d'Aurignac, la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges et le Pays Comminges Pyrénées, en y associant le CAUE 31, les Services de l'Etat notamment la DDT, les chambres consulaires, l'UDAP, le SLH.

Le contrat cadre Bourg-centre sera présenté pour validation au 1^{er} comité de pilotage du 18/02/2019.

La stratégie et le plan d'action sont proposés comme suit :

AURIGNAC TERRITOIRE D'ACCUEIL

Axe	Nom	Projets	Date		
			19	20	21
1	Valoriser les atouts patrimoniaux et historiques d'Aurignac, cité médiévale du Comminges				
Action n°1	Structuration urbaine	1.1.1 Faciliter les déplacements			
		1.1.2 Requalifier l'artère principale			
		1.1.3 Optimiser la signalétique			
Action n°2	Qualification et amélioration de l'Habitat	1.2.1 Soutenir la rénovation de l'habitat			
		1.2.2 Inventaire de l'état du bâti privé			
Action n°3	Sauvegarde et restauration du patrimoine	1.3.1 Parcours de visite par les parcs et jardins médiévaux			
		1.3.2 Château comtal et Rempart Nord			
		1.3.3 Église St Pierre aux Liens			
2	Conforter les activités de proximité et à vocation touristique, valorisant les atouts d'Aurignac				
Action n°4	Redynamisation économique du centre bourg	2.4.1 Améliorer les facteurs de commercialité			
		2.4.2 Favoriser l'installation d'artisans d'art			
		2.4.3 Favoriser la création d'un tiers-lieu			
Action n°5	Augmentation de la capacité d'hébergement touristique	2.5.1 Reconvertir le site de Joulin en centre d'hébergement touristique de groupe			
		2.5.2 Augmenter la capacité d'accueil du camping municipal			
Action n°6	Valorisation du patrimoine	2.6.1 Maintenir une programmation culturelle			
		2.6.2 Améliorer l'accueil et l'ouverture du Château			
		2.6.3 Connecter les deux sites majeurs			
3	Renforcer le lien social				
Action n°7	Réorganisation et requalification des équipements culturels et sportifs	3.7.1 Créer une salle des fêtes socioculturelle			
		3.7.2 Restructurer et rénover l'Espace St Michel			
		3.7.3 Créer une halle dans la cité historique			
		3.7.4 Optimiser la salle polyvalente			
Action n°8	Création d'offre de services jeunesse	3.8.1 Ouvrir un espace dédié à la jeunesse			
Action n°9	Maintenir le soutien aux associations	3.9.1 Soutenir l'association "Alter'Ego" dans son accompagnement des migrants			
		3.9.2 Accompagner les associations dans la programmation et l'organisation événementielle			

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil donne son accord.

DOMAINE ASSOCIATIONS-ANIMATION

Bilan moral et financier de la saison culturelle 2018

Philippe BERTRAND, Adjoint au Maire en charge de la Culture, présente le bilan moral et financier de la saison culturelle 2018 avec les orientations pour l'année 2019 (voir fichier ci-joint).

Constat général : programme de très grande qualité mais participation faible ; malgré tout, pas de dépassement de l'enveloppe financière prévue. Nécessité d'installer le programme culturel sur plusieurs exercices pour acquérir plus de visibilité. D'ores et déjà, cela donne une image dynamique culturellement et on parle d'Aurignac régulièrement dans les médias locaux, les gens de l'extérieur commencent à percevoir l'image qualitative développée.

Projet 2019 :

- Théâtre de marionnettes en plein air
- 2 événements (juillet et août)
- Médiévales

DOMAINE FINANCES

Achat terrains

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de réimplantation du foyer de vie « Le Comtal » géré par l'association interdépartementale AGAPEI sur la commune d'Aurignac.

Après discussion avec les propriétaires, M et Mme BOUBE et en accord avec l'AGAPEI, M. le Maire soumet au conseil l'achat des parcelles B 61-851-853-855 soit 17 459 m² au prix de 209 508 €.

M. le Maire propose de valider cette opération par acte notarié rédigé par Maître Besset, notaire à Aurignac.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil donne son accord.

Rénovation des 2 appareils d'éclairage public n°287 et 502 (hors d'usage) :

Suite à notre demande du 29/10/18, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération de la rénovation des 2 appareils d'éclairage public n°287 (Avenue de Boulogne) et 502 (Chemin de Joulin) qui ont été détériorés, calculée sur les bases suivantes :

• Montant Total HT estimé des travaux	1 760 €
<i>(marge incluse de 10% pour aléas de travaux)</i>	
• Participation du SDEHG à ces travaux (80% du montant HT)	1 408 €
• Contribution communale :	
○ Travaux	352 €
○ Maitrise d'œuvre (5% du montant HT)	88 €
○ TVA non récupérable (0,3152% du montant HT)	6 €
Contribution communale total	446 €

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil donne son accord.

SDEHG : enveloppe annuelle pour petits travaux

M. le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour, qu'afin de réaliser sous de meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, soit votée une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de **10 000 € maximum de participation communale**.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil donne son accord.

Avenant mission de maîtrise d'œuvre : Travaux d'aménagement de la rue Saint-Michel

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 28 mars 2017 nommant le bureau d'étude « Un pour Cent Paysages » pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la rue Saint-Michel pour un montant de 20 082,60 €HT.

Le présent avenant n°1 a pour objet l'actualisation du forfait de rémunération de l'ensemble des phases de la mission de maîtrise d'œuvre en fonction du montant des travaux programmés puisque l'enveloppe prévisionnelle des travaux sur laquelle avait été calculée le forfait de rémunération était initialement définie à 223 140 €HT, que le maître d'ouvrage a souhaité depuis élargir le périmètre d'étude pour inclure le traitement du parvis de la Mairie afin d'assurer une continuité dans l'aménagement jusqu'à l'entrée de cet équipement public qui a fait l'objet d'une réhabilitation complète, puis une partie du carrefour des Oulès pour

une meilleure continuité de la rénovation et que la masse des travaux s'élève prévisionnellement désormais à 422 244 €HT (estimation phase DCE hors PSE).

Il convient donc d'intégrer cette modification de la masse des travaux à réaliser dans l'évaluation de la mission de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil donne son accord.

Nomination coordonnateur SPS pour le chantier de la rue Saint-Michel :

La coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) vise, pour tout chantier de bâtiment ou de génie civil où interviennent plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants, à prévenir les risques issus de leur coactivité et à prévoir l'utilisation de moyens communs.

Dans le cadre de l'aménagement de la rue Saint-Michel, Monsieur le Maire propose qu'après consultation, le coordonnateur SPS désigné soit Sud-Ouest Coordination et SPS, représenté par M. Frédéric Ouvrard, basé à Lannemezan, pour un montant de 1 950 €HT.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ce dossier.

Le conseil donne son accord.

INFORMATIONS DIVERSES

Rencontre avec M.LOPEZ :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré M.LOPEZ, directeur du Foyer le Comtal. Au vu de l'avancement du dossier (pas avant 2021), une convention sera établie entre l'AGAPEI et la Mairie d'Aurignac pour autoriser l'utilisation des locaux de l'établissement jusqu'en 2020.

Elagage des platanes :

Le service technique a demandé plusieurs devis concernant l'élagage des platanes de la place du Foirail, à savoir :

Entreprise NAUDIN : 9 768 €

La 5C : 7 200 €

La commune d'Aurignac : 5 400€

Monsieur le Maire informe qu'il a donc validé la réalisation de ces travaux en régie par nos propres services.

Travaux Mur de la Poste :

Dans le cadre des réflexions sur l'aménagement de la Rue Saint-Michel, il avait été repéré que le mur de la Poste présentait des signes de vétusté : nombreuses fissures, chute de crépis, etc, ... Aussi, il y avait lieu d'intervenir. Après sollicitation de la Direction de la Voirie et des Infrastructures du Département, celui-ci le prendra à sa

charge puisqu'il s'agit d'un mur qui soutient une voie départementale. Les travaux débuteront le 11/02/2019 et dureront 45 jours, pour un coût TTC de 45 000 € entièrement financé par le CD31.

Défibrillateur : Mme FLEURIGEON-LANGLOIS demande si la commune ne pourrait pas acheter un ou deux défibrillateurs. (un pour le stade et un aux environs de la Mairie). Des devis seront demandés dans le cadre de la préparation budgétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.